

Diplôme d'État de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport de la spécialité « Perfectionnement sportif »

Prérequis de la formation

- Être âgé de 18 ans minimum
- Titulaire du PSC1 ou équivalent
- Être titulaire d'un certificat médical délivré par un médecin du sport
- Pour la mention boxe : être titulaire du BPJEPS boxe ou du prévôt boxe
- Pour les mentions KB ou BTMT : être titulaire du BPJEPS sports de contact ou du BMF2 dans la mention

CERTIFICATION

Validation par bloc de compétences (Unité capitalisable)

Date - durée - lieu

- 1 session par an
- 273h de formation à distance
- 288h en structure
- A distance

Tarifs

3 326 € Ndt

FORMATION CONTINUE PROFESSIONNELLE

Objectifs

- Réaliser de manière autonome des prestations de perfectionnement et d'entraînement dans sa mention
- Réaliser des prestations de formation
- Enseigner contre rémunération

Publics

- Entraîneurs bénévoles en activités pugilistiques
- Entraîneurs professionnels en activités pugilistiques
- Accessibilité aux personnes en situation de handicap sous réserve des conditions réglementaires

Moyens pédagogiques

- Plateforme e-learning
- Stage en structure

Descriptif

Secteur d'activités : Sports/Éducation

Le DEJEPS « Perfectionnement Sportif » est un diplôme professionnel délivré par l'État de niveau III (Bac+2). Il est enregistré au RNCP et permet l'enseignement contre rémunération

UC1 – Être capable de concevoir un projet d'action

UC2 – Être capable de coordonner la mise en œuvre d'un projet d'action

UC3 – Être capable d'encadrer la discipline sportive définie dans la mention de sécurité

Mentions

Boxe
Kickboxing
Boxe thai-Muaythai

TYPES D'EMPLOIS ACCESSIBLES : Entraîneur, coach, moniteur, formateur